

Action du Collectif pour le Réseau Santé Valais (RSV)

Succès total

Jean-Claude Pont

Mai 2015

« Nous nous étions imaginé que l'opinion serait surprise et conquise d'un coup, comme nous l'avions été nous-mêmes, par une divulgation soudaine, totale, irrésistible de la vérité. (...) Pas du tout. Le journal qui s'était offert le premier à la cause révisionniste, procéda par une instillation goutte à goutte ; on vit se succéder de jour en jour de courtes notes, habiles, enveloppantes, progressives, pleines de mots couverts et de sous-entendus (...) qui sans doute piquaient la curiosité, mais qui éveillaient aussi une sourde méfiance. » (Léon Blum, A propos de l'Affaire Dreyfus, 1935, p. 56)

« Mais mon explication ne rend pas compte de ce phénomène inouï, la résistance volontaire, calculée, implacable, qui devait se prolonger durant des années, s'alimentant et se renouvelant elle-même, croissant constamment en intensité et en complexité. Elle gagna très vite les milieux politiques, les milieux de presse, la masse de l'opinion. » (Léon Blum, A propos de l'Affaire Dreyfus, p. 63)

« Les Athéniens, à la vérité, lui firent boire de la ciguë ; mais on sait combien ils s'en repentirent ; on sait qu'ils punirent ses accusateurs, et qu'ils élevèrent un temple à celui qu'ils avaient condamné. » (Voltaire, Essai sur les mœurs, (Classique Garnier), t. 1, p. 94)

« On doit, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, rougir de ces déclamations que l'ignorance a si souvent débitées contre des sages qu'il fallait imiter, et non calomnier. » (Voltaire, Essai sur les mœurs, (Classique Garnier), t. 1, p. 96)

SOMMAIRE

Succès total de l'Action du Collectif pour le Réseau Santé Valais (RSV).	5
De la pertinence de l'action de notre Collectif dans les affaires du RSV. Extraits de documents officiels.	7
Les pages 73-74 du Rapport de la CEP.	7
Première prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais (CEP-RSV) (22 avril 2015).	8
Extrait du compte rendu in vivo de Jean-Yves Gabbud mis en ligne par <i>Le Nouvelliste</i> le 30 avril 2015.	8
Annexes à propos d'une déclaration de M. Tornay concernant la cardiologie.	11



« Débarrasser le RSV de ses démons »

Succès total de l'Action du Collectif pour le Réseau Santé Valais (RSV)

par Jean-Claude Pont ¹

A la population valaisanne,

Vous avez pu suivre l'action que nous avons menée durant cinq ans en vue de débarrasser le RSV de ses démons.

A coups de contrevérités à répétition et de manipulations, on avait tenté au RSV de décrier notre engagement. Pour leurrer les forces politiques et administratives, induire la population en erreur, la gouvernance du RSV de l'époque nous a affublés de motivations grotesques et caricaturales : PLR contre PDC, Sierre contre Sion, Genève contre Lausanne, volonté de se mettre en évidence, etc. Un politicien y a même vu (*Le Nouvelliste*, 23 avril 2010) une tentative de Serge Sierro pour revenir en politique !

Le Rapport Houben (2014), le rapport de la COGEST (2011), accepté à l'unanimité par les commissaires, le récent rapport de la CEP (Commission d'enquête parlementaire), lui aussi signé par ses treize membres (parmi eux six PDC), toutes les interventions faites lors de la session du Grand Conseil du 30 avril nous ont donné totalement raison. Un coup d'œil aux trois *Bulletins d'information* que nous avons publiés avec Serge Sierro au printemps 2010, à mon livre de 2011 (270 pages), à tous les articles parus dans *L'1Dex* (qui a été pratiquement notre seule source de diffusion) sous la plume des uns et des autres, les trois rapports cités suffisent à montrer que tout ce que nous avons dénoncé a été reconnu, que toutes les personnes dont nous avons critiqué les graves carences, pour ne pas dire plus, ont été contraintes de quitter le RSV. Le point d'orgue dans cette succession de confirmations aura été la déclaration de M. Maurice Tornay, reconnaissant publiquement ses erreurs, même si, dit-on, cette déclaration lui fut très vivement recommandée par ses collègues. Le Conseil d'Etat lui-même, bien que du bout des lèvres, est lui aussi allé à Canossa. Comme le relevait l'écrivaine québécoise Reine Malouin, « c'est par notre silence que nous sommes les plus coupables ».

Il n'en demeure pas moins que ces excuses sont anonymes, que nul, pas plus à la gouvernance de l'Hôpital du Valais qu'au Conseil d'Etat, n'a eu le courage élémentaire de les adresser **personnellement** aux médecins injustement traités, qui ont payé leur courage avec des licenciements abusifs, à leurs familles qui ont vécu de terribles épreuves, des personnes dont la carrière a été profondément bouleversée sous les seuls prétextes qu'elles disaient vrai et qu'elles le disaient courageusement.

Le « nous » de ce message n'est pas un pluriel de majesté. Il traduit le fait qu'à partir de notre trio initial de 2010 s'est constitué un Collectif large de personnes motivées, qui a permis ce succès de David sur Goliath. Y sont inclus des politiques courageux – ce qui est loin d'être un pléonasme – des journalistes (avec une **mention spéciale à L'1Dex** !), des médecins de l'Hôpital, des médecins privés, des soignants, de simples citoyens, des patients ainsi que toute une population diverse qui a eu le courage et l'intelligence de voir la réalité en face, au lieu de suivre ceux de Panurge. Par leur travail et leurs actions, la COGEST et la CEP font partie, au moins indirectement, de ce Collectif.

¹ L'entier de ce document est visible sur le site *L'1Dex.ch*

Les yeux mettent longtemps à se dessiller, après une très longue période dans les ténèbres. Les intoxications anciennes laissent des traces dans le corps social. Votre aide peut servir grandement la cause de la vérité contre le mensonge, de la justice contre l'arbitraire, pour éradiquer ces intoxications, maintenant que la vérité est pleinement établie. Et pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise jamais plus. **Pour cela, il faut transférer et diffuser les informations jointes au présent message**, des documents qui portent témoignage.

Par égard pour ceux qui ont laissé leur vie, leur santé dans ces carences, par égard pour ceux qui ont souffert du fait de leur courage, les Daniel Savioz, Jean-Cyrille Pitteloud, Jean-Baptiste Favre, leurs familles, et des dizaines d'autres médecins-cadres avant eux, qui n'ont pas reçu la plus petite excuse, **il faut diffuser ce message**. Le triste épisode dont il est ici question est l'un des plus **honteux** dans l'histoire toute entière du Valais.

Gageons que le rapport de la CEP soit à l'orée d'une nouvelle ère pour le développement de la médecine hospitalière dans notre Canton, quand bien même il reste beaucoup à faire. Un pas important dans ce sens a été réalisé par la gouvernance, à l'œuvre depuis mai dernier, qui a déjà apporté d'appréciables correctifs.

Notre Collectif aura joué un rôle décisif dans ce grand mouvement d'assainissement du RSV, aujourd'hui Hôpital du Valais. Dont acte !

De la pertinence de l'action de notre Collectif dans les affaires du RSV. Extraits de documents officiels

(Etabli par Jean-Claude Pont)

Les extraits de documents officiels que nous proposons ici rendent compte du bien-fondé de notre action dans les affaires du RSV, établissent la pertinence de nos analyses, démontrent l'étendue et la qualité de nos informations. Ils méritent une large diffusion, pour que de telles situations ne se produisent jamais plus.

N.B. La mise en gras dans les citations est de Jean-Claude Pont. Des commentaires de nous accompagnent parfois les passages cités. Ils sont présentés en retrait sous le titre « Commentaire ».

Les pages 73-74 du Rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP)

« Alertes données par des tiers (lanceurs d'alerte)

Lors des différentes affaires qui ont touché le RSV, de nombreuses voix se sont élevées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'HVS. Des clans se sont constitués, fédérant des communautés de personnes désireuses de dénoncer, soutenir ou d'informer.

» Au cours de ses travaux, la CEP-RSV a veillé à entendre différents points de vue afin de disposer d'un maximum d'informations, dans un souci d'objectivité. La CEP-RSV a également veillé à auditionner des personnes occupant des fonctions à différents échelons de l'HVS. La levée générale du secret de fonction du personnel a été assortie d'une garantie de confidentialité de la part de la CEP-RSV. Toute personne désireuse de communiquer des informations a ainsi eu l'occasion de la faire dans un cadre optimal. Les multiples informations récoltées nous ont ainsi permis de disposer d'éléments précis et utiles à nos travaux.

» La CEP-RSV a également veillé à entendre différentes personnes extérieures à l'HVS à l'origine d'actions citoyennes depuis le début des affaires en 2010.

A ce titre, elle a notamment reçu MM. Jean-Claude Pont et Michel Ducrot. »

(p. 74) « Actions de MM. Jean-Claude Pont, Serge Sierro et Michel Clavien

L'action de M. Pont a débuté en mars 2010, en parallèle au développement de "l'affaire Savioz". Associé au sein d'un collectif à l'ancien conseiller d'Etat Serge Sierro et à M. Michel Clavien, ancien responsable de l'information à l'Etat du Valais, ils publient en 2010 quatre *Bulletins d'information*, dans lesquels ils présentent différents dysfonctionnements constatés au sein de l'Hôpital transmis par des patients ou des membres du personnel soignant.

» Leurs actions se poursuivent via plusieurs conférences de presse, différents courriers aux instances dirigeantes de la santé valaisanne ainsi que la récolte de témoignages. Jean-Claude Pont est également auditionné par la FHF et déposera auprès de la COGEST. En 2010, une action civile pour diffamation est lancée à l'encontre de MM. Pont et Sierro par le président du Conseil d'administration Raymond Pernet ainsi que le directeur Dietmar Michlig. Cette dernière sera abandonnée par le Conseil d'administration le 15 mars 2012. En 2011, M. Jean-Claude Pont va notamment publier un ouvrage intitulé *Le Réseau Santé dans la tourmente*.

» En 2012, M. Jean-Claude Pont transmet un rapport de 12 pages à l'attention du nouveau président du Conseil d'administration Charles Kleiber. Il a également effectué une déposition devant le Conseil d'administration.

Dans *Le Temps* du 24 janvier 2012, M. Charles Kleiber déclarait :

- Marie Parvex : *Vous avez rencontré Jean-Claude Pont et Serge Sierro, les personnalités les plus critiques à l'égard de l'institution. Que pensez-vous de leur point de vue ?*
 - Charles Kleiber : *Je crois à la sincérité de leur combat. Je suis convaincu qu'ils n'ont pas d'intérêt personnel dans cette histoire et qu'ils sont devenus les relais de plaintes et d'insatisfactions qui constituent une partie du tableau sur lequel nous devons travailler maintenant. (...) On ne peut qu'être reconnaissants à Serge Sierro et à Jean-Claude Pont d'avoir tiré la sonnette d'alarme.*
- » En 2013, suite à la nouvelle affaire Bettschart, plusieurs rencontres vont être organisées avec la cheffe du Département et M. Michel Ducrot. Après la publication du rapport Houben, M. Jean-Claude Pont va également en rédiger un résumé.

» Actions de Michel Ducrot

L'avocat Michel Ducrot préside depuis 2010 l'ADPVAL (Association pour la défense des patients hospitalisés en Valais). Cette association poursuit les objectifs suivants :

Cette association soutient et conseille des patients au niveau juridique et médical. Elle compte plus d'une centaine de membres. »

Commentaire. L'ADPVAL a été créé par Serge Sierro avec le concours de Jean-Claude Pont en février 2010. Le nombre élevé de plaintes émanant de patients soignés au RSV avait fait apparaître la nécessité d'une telle organisation. Elle garde aujourd'hui encore toute sa pertinence.

Première prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais (CEP-RSV) (22 avril 2015)

(11, p. 6) « Le rapport de la commission d'enquête sur le Réseau Santé Valais identifie des dysfonctionnements au sein de l'Hôpital du Valais ainsi qu'au niveau politique. Même s'il estime que les critiques à l'encontre de Maurice Tornay, ancien chef du Département de la santé sont disproportionnées, le **Gouvernement reconnaît qu'il n'est lui-même pas exempt de tout reproche. Il aurait dû être plus attentif aux signaux des lanceurs d'alerte**, exercer une surveillance davantage proactive, mandater des expertises basées sur une méthodologie scientifique et favoriser le dialogue avec toutes les parties concernées. »

Commentaire. Ceux dont on tait pudiquement le nom, pour remplacer par la périphrase « lanceurs d'alerte » sont en fait Daniel Savioz, Jean-Claude Pont, Serge Sierro et Michel Clavien. Le Collectif en fait bien sûr partie.

Extrait du compte rendu in vivo de Jean-Yves Gabbud mis en ligne par *Le Nouvelliste* le 30 avril 2015

« 17 h 10: Le conseiller d'Etat Maurice Tornay prend la parole. "Ces erreurs je les reconnais, sans aucun orgueil. Les critiques formulées dans le rapport je les accepte, parce qu'elles sont formulées de manière objective. Si j'avais pu, j'aurais dû être plus attentif à ce que disaient les donneurs d'alerte". »

Commentaire. Chacun des *Bulletins d'information* « Pont/Sierro » a été remis en main propre à chaque conseiller d'Etat par le truchement de la Chancellerie et le jour même de leur parution. Ils étaient accompagnés d'une demande de rencontre, à l'occasion de laquelle les auteurs étaient disposés à remettre entre les mains de M. Maurice Tornay toutes les informations nécessaires. Ces rencontres n'ont jamais pu avoir lieu au vu des conditions méprisantes émises par M. Tornay. (Voir à ce propos mon livre p. 37 et p. 231). L'aveuglement de la surdité !

« Il [M. Tornay] déclare que des expertises scientifiques auraient dû être commandées. En matière de cardiologie, "j'aurais dû exiger un lieu de domicile plus proche, mais sans être sûr que l'exigence aurait été acceptée". »

Commentaire. Pour le licenciement du professeur Daniel Savioz, MM. Maurice Tornay et Georges Dupuis ne se sont pas souciés de savoir « si cela aurait été accepté » !

On trouvera en annexe une liste sommaire des démarches effectuées pour alerter M. Tornay des problèmes de la cardiologie. On reste effaré devant l'ampleur de cette liste.

« "J'ai fait ce que j'ai pu, au plus près de ma conscience". Le ministre affirme avoir pris les déclarations du professeur Daniel Savioz "au moins très au sérieux". »

Commentaire. Les professeurs Gilles Mentha, Pietro Maino et Philippe Morel des HUG ont remis à M. Tornay au tout début de 2010 un rapport substantiel mettant en évidence les dérapages de M. Vincent Bettschart, en confirmation des déclarations de M. Daniel Savioz. M. Tornay l'a écarté d'un revers de manche dédaigneux. Si c'est cela que le conseiller d'Etat considère comme « sérieux », il n'y a pas à s'étonner des dysfonctionnements sans fin qu'il a tolérés et/ou cautionnés.

« "Je ne suis pas médecin, *dixit M. Tornay*, je me suis entouré de personnes compétentes pour évaluer la situation. Je reconnais que le rapport n'avait pas la profondeur de l'expertise, même s'il portait comme titre expertise. "»

Commentaire. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas avoir écouté aussi les trois professeurs genevois, dont chacun en son domaine figurait au top de la chirurgie viscérale suisse.

« "Dans le cadre du rapport de la Fédération hospitalière de France, j'ai demandé une analyse particulière pour la cardiologie et de la médecine hautement spécialisée; ce rapport n'a pas laissé planer de doute sur le bon fonctionnement de ces services."»

Commentaire. Il n'est pas vrai que M. Tornay ait demandé à la FHF « une analyse particulière » pour la médecine hautement spécialisée. On lit en effet au point 3.3.8.1 du Rapport d'audit : « Par ailleurs, conformément au mandat donné par le Gouvernement, notre méthodologie de travail s'est fondée sur une analyse de la totalité des actes opératoires consignés dans le cahier de bloc du bloc opératoire de Sion. En d'autres termes, il n'a pas été question pour nous d'isoler les seuls dossiers posant potentiellement problème ou de n'examiner que les seules réinterventions qui y sont consignées mais bien de prendre en compte dans notre analyse globale l'intégralité des interventions effectuées. »

« "Le recul que nous avons aujourd'hui, je ne l'avais pas en 2010 au moment de la crise". Le ministre affirme qu'il s'est retrouvé avec des éléments contradictoires entre les mains.

» 16 h 30: Jean-Henri Dumont (ADG) demande que les lanceurs d'alerte doivent être protégés. Il s'offusque de la récupération politique de la situation, en accusant Maurice Tornay d'être responsable d'un certain nombre de décès. Par contre, il a une part de responsabilité dans ce dossier de la santé, mais aussi dans d'autres. "**La confiance en Maurice Tornay est rompue**" et il demande sa démission.

» 16 h 21: Narcisse Crettenand (PLR), président de la Commission de gestion, intervient à titre personnel: "Dans l'Antiquité on sacrifiait le porteur de mauvaises nouvelles", dans le RSV on a fait la même chose, notamment en sacrifiant le docteur Savioz.

» 15 h 45: Le chef du groupe PLR Christophe Claivaz déclare que le rapport de la CEP fera date dans l'histoire parlementaire valaisanne. Il estime que **la plupart des dysfonctionnements sont le fait de personnes**. Selon lui, **Charles Kleiber a fait régner un climat totalitaire** sur l'hôpital. **Christophe Claivaz adresse de vifs reproches à Maurice Tornay aussi bien dans le secteur de la santé** que dans les autres domaines. "Vous avez une telle opinion de votre fonction que cela vous aveugle." Il estime que le conseiller d'Etat aurait pu agir correctement s'il avait fait preuve d'un peu plus d'humilité. "Après les ténèbres, la lumière", conclut-il.

» 15 h 30: Jérôme Buttet (PDC du Bas) reconnaît que **la CEP était nécessaire, alors que son parti s'y était opposé**. Il reproche cependant à la CEP de ne pas avoir entendu le Conseil d'Etat. (...) »

Commentaire. Le député Jérôme Buttet reconnaît donc que l'unanimité des 26 députés PDC s'est trompée. Et ils veulent qu'on les prenne au sérieux sur le reste. Au lieu d'une dérive collective de cet ensemble de personnes, ce refus pourrait tenir à une simple manœuvre évitant au parti de reconnaître ses torts dans l'histoire du RSV et, par la même occasion, de sauver son patron conseiller d'Etat.

« "Les recommandations de la CEP sont claires et pour l'essentiel n'ont pas été contestées".

» 15 h 08: Bruno Perroud (UDC) estime que "**des décès auraient pu être évités**" si une intervention était intervenue **lorsqu'il a été avéré qu'un chirurgien avait un taux de mortalité plus élevé que la moyenne**. Le licenciement de deux anesthésistes montre que les dysfonctionnements à l'Hôpital du Valais ont continué jusqu'en 2014. Le député estime que le **Conseil d'Etat n'a rien fait alors que des faits graves ont été révélés**. "Le Gouvernement reconnaît qu'il n'est pas exempt de tout reproche. Bravo. Enfin", par contre **il ne s'est pas excusé par rapport aux lanceurs d'alerte**. L'UDC du Valais romand **remercie publiquement le docteur Daniel Savioz, les lanceurs d'alerte Jean-Claude Pont, Serge Sierro, Michel Clavien, ainsi que l'association de défense des patients hospitalisés en Valais**. »

Commentaire. « Des décès auraient pu être évités », déclare le député ! En termes clairs, du fait d'une absence d'intervention de la gouvernance, des êtres humains sont morts, qui n'auraient pas dû mourir.

Annexes à propos d'une déclaration de M. Tornay concernant la cardiologie

Voici une liste sommaire des démarches effectuées en vue de décider le département de M. Tornay « d'exiger un lieu de domicile plus proche ». **Tout cela est resté lettre morte durant 5 ans jusqu'au début de 2015.**

- La gravité du problème de la garde en cardiologie a fait l'objet d'une Interpellation urgente du groupe UDC (Bruno Perroud) au Grand Conseil (9 mars 2010,1.065).
- Elle a fait l'objet d'un Postulat urgent du député Franz Ruppen (4 avril 2010 ; 1.088). Avec à chaque fois un échange entre le Groupe UDC et M. Tornay (alors chef du DFSI).
- Interpellation Addor au Grand Conseil, 17 juin 2011.
- Avec Serge Sierro nous lui avons consacré notre *Bulletin d'information* numéro 3 intitulé *Cardiologie et Indicateurs de qualité* (28 avril 2010), que nous avons remis en main propre au conseiller d'Etat Maurice Tornay par l'intermédiaire de la Chancellerie de l'Etat. A chaque fois nous avons demandé au chef du DFSI une entrevue qui n'a jamais pu avoir lieu.
- Dans mon livre de 2011 *Le Réseau Santé Valais dans la Tourmente* j'y suis revenu à plusieurs reprises (notamment p. 27, p. 33, 36, 77-79).
- Dans le rapport de la COGEST de 2011 on lit p. 8 : « Les urgences de cardiologie illustrent bien un élément polémique sur lequel le Département devrait se positionner, trancher et, si nécessaire, poser des exigences au RSV ».
- L'ADPVal (Association de défense des patients valaisans) a adressé des lettres à M. Tornay lui signalant la gravité du problème de la garde en cardiologie.
- Les cardiologues de la Clinique de Valère, qui avaient exercé cette garde à l'Hôpital de Sion, se sont proposés pour l'effectuer, ils ont été éconduits (mon livre p. 82-83).
- Une séance dirigée par le conseiller d'Etat Maurice Tornay entre l'Hôpital de Sion et la Clinique de Valère a eu lieu en vue notamment d'établir une entente à propos de la garde en cardiologie. Le cardiologue qui défendait la nécessité d'une garde de proximité s'est vu rire au nez par M. Kleiber, et on s'est arrangé pour faire capoter l'idée. Etaient présents à cette séance MM. Maurice Tornay, Charles Kleiber, Philippe Eckert (alors directeur médical), Vincent Castagna (alors directeur du CHVS). C'était en avril 2012. Le médiateur désigné par M. Tornay était le Dr Jean Crittin, dont le cabinet a été repris par le neveu de l'ancien directeur médical du CHCVS.

Mai 2015

